

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00188 Numéro SIREN : 322 397 589 Nom ou dénomination : GENERATION UP

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 6151

GENERATION UP
Société Anonyme
au capital de 48 000 euros
Siège social : 8, rue de l'Epine
72460 SAVIGNE-L'EVEQUE
322397589 RCS LE MANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le 28 juillet
A 15 heures,

Les actionnaires de la société GENERATION UP, société anonyme au capital de 48 000 euros, divisé en 3 000 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 8, rue de l'Epine, 72460 SAVIGNE-L'EVEQUE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel MORAND, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mademoiselle Anne-Sophie MORAND est désignée comme secrétaire.

Monsieur Vincent COETMEUR, es-qualité de représentant du Cabinet SOGEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 998 actions sur les 3000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2023,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023,
- Approbation du rapport de gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 221 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 0 euro.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 142 310.51 euros de la manière suivante :

❖ Au compte « Autres Réserves »	142 310.51 euros
❖ Prélèvement sur le compte "autres réserves"	102 000.00 euros
A titre de dividende aux associés	
Soit 34 euros par part	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2020 :

Néant

Exercice clos le 31 janvier 2021 :

Néant

Exercice clos le 31 janvier 2022 :

Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Michel MORAND

(pour lui-même et en tant que représentant de la société 3M)

Mademoiselle Anne-Sophie MORAND

Monsieur Marc-Alexandre MORAND

*Certifié conforme
à l'original
Le 28/07/23
[Signature]*

GENERATION UP
Société Anonyme
au capital de 48 000 euros
Siège social : 8, rue de l'Epine
72460 SAVIGNE-L'EVEQUE
322397589 RCS LE MANS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUILLET 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2023,
- Approbation du rapport de gestion,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Distribution de dividendes,
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 221 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 0 euro.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 janvier 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 142 310.51 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------|
| ❖ Au compte « Autres Réserves » | 142 310.51 euros |
| ❖ Prélèvement sur le compte "autres réserves" | 102 000.00 euros |

A titre de dividende aux associés
Soit 34 euros par part

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2020 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2021 :
Néant

Exercice clos le 31 janvier 2022 :
Néant

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifié conforme à l'original
le 28/07/2023.
[Signature]

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2023 12			Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 524	2 524	30 000	30 000		
	Fonds commercial (1)	266 763	95 000	171 763	305 638	133 875	43.80
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	611 046	315 245	295 801	186 443	109 358	58.66
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	374 665		374 665	374 665		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	81 252	50 750	30 502	45 724	15 222	33.29
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	82 851		82 851	88 206	5 356	6.07
	Total II	1 449 101	463 519	985 582	1 030 676	45 094	4.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 178		1 178	907	271	29.88
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	529 933	53 219	476 714	628 006	151 293	24.09
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	857 767	375	857 392	1 134 060	276 668	24.40
	Autres créances	157 686	44 763	112 922	215 529	102 607	47.61
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 139 479		1 139 479	882 350	257 129	29.14
	Charges constatées d'avance (3)	40 236		40 236	51 466	11 230	21.82
	Total III	2 726 278	98 357	2 627 921	2 912 318	284 397	9.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 175 379	561 876	3 613 503	3 942 994	329 491	8.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

F.C.G.E.

Certifié conforme
à l'original
28/07/23
[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2023 12	Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	48 000	48 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 800	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 840 988	2 779 152	61 836	2.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	142 311	61 836	204 146	330.14
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	28 467		28 467	
	Total I	2 779 944	2 893 788	113 844	3.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	437 036	538 465	101 429	18.84
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	594	2 071	1 477	71.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 678	360 667	75 989	21.07
	Dettes fiscales et sociales	111 251	143 603	32 353	22.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)		4 400	4 400	100.00
	Total IV	833 559	1 049 206	215 647	20.55
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 613 503	3 942 994	329 491	8.36

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

529 837

585 232

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2023 12			Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	5 185 857	602	5 186 459	4 293 197	893 262	20.81
Production vendue de biens						
Production vendue de services	93 590	594	94 184	73 314	20 870	28.47
Chiffre d'affaires NET	5 279 447	1 196	5 280 643	4 366 511	914 132	20.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 755	341 950	338 195	98.90
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			201 493	192 484	9 009	4.68
Autres produits			21 656	633	21 023	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 507 547	4 901 578	605 969	12.36
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 839 630	3 135 093	704 537	22.47
Variation de stock (marchandises)			266 266	74 698	191 568	256.46
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			271	2 048	2 319	113.23
Autres achats et charges externes *			874 069	865 045	9 024	1.04
Impôts, taxes et versements assimilés			21 205	29 676	8 472	28.55
Salaires et traitements			379 421	354 535	24 886	7.02
Charges sociales			66 820	67 746	926	1.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 205	57 606	7 401	12.85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			53 263	168 192	114 930	68.33
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 047	2 680	632	23.60
Total des Charges d'exploitation (II)			5 552 655	4 757 321	795 334	16.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 107	144 257	189 365	131.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2023	Exercice N-1 31/01/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	57 136	51 587	5 549	10.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 663	3 663	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	57 136	55 251	1 886	3.41
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 222	15 222		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 852	6 039	187	3.10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 468	3 468	100.00
Total VI	21 074	24 728	3 655	14.78
2. Résultat financier (V-VI)	36 063	30 522	5 540	18.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 045	174 780	183 824	105.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		657	657	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 399	32 411	1 012	3.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	67 078	153 924	86 846	56.42
Total VII	98 477	186 992	88 515	47.34
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	547	17 100	16 552	96.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	157 676	201 943	44 267	21.92
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	95 000	67 078	27 922	41.63
Total VIII	253 224	286 120	32 897	11.50
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	154 747	99 129	55 618	56.11
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	21 481	13 815	35 296	255.49
Total des produits (I+III+V+VII)	5 663 160	5 143 820	519 340	10.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 805 471	5 081 985	723 486	14.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	142 311	61 836	204 146	330.14

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



167, quai Ledru Rollin
72000 LE MANS

T. 02 43 40 76 00
www.cogep.fr

GENERATION UP
Société Anonyme au capital social de 48 000€
8 Rue de l'Epine
72460 SAVIGNE L'EVEQUE
RCS LE MANS 322 397 589

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2023

167, quai Ledru Rollin
72000 LE MANS

T. 02 43 40 76 00
www.cogep.fr

GENERATION UP
Société Anonyme au capital social de 48 000€
8 Rue de l'Épine
72460 SAVIGNE L'ÉVÊQUE
RCS LE MANS 322 397 589

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Janvier 2023

Aux actionnaires de la société Génération Up,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GENERATION UP** relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables des immobilisations incorporelles

Nous avons procédé à l'examen des approches retenues par votre société pour apprécier la valeur des immobilisations incorporelles.

Nous avons revu les hypothèses retenues et la cohérence des évaluations qui justifient les valeurs comptabilisées.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié l'absence d'indice de perte de valeur globale sur l'affirmation immobilisations incorporelles.

Règles et principes comptables

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux actifs et à l'évaluation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 13 juillet 2023
Pour le Cabinet SOGEC AUDIT SARL

Vincent COETMEUR
Commissaire aux comptes



SOGECAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/01/2023 12			Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	32 524	2 524	30 000	30 000		
	Fonds commercial (1)	266 763	95 000	171 763	305 638	133 875	43.80
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	611 046	315 245	295 801	186 443	109 358	58.66
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	374 665		374 665	374 665		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	81 252	50 750	30 502	45 724	15 222	33.29
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	82 851		82 851	88 206	5 356	6.07
	Total II	1 449 101	463 519	985 582	1 030 676	45 094	4.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 178		1 178	907	271	29.88
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	529 933	53 219	476 714	628 006	151 293	24.09
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	857 767	375	857 392	1 134 060	276 668	24.40
	Autres créances	157 686	44 763	112 922	215 529	102 607	47.61
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 139 479		1 139 479	882 350	257 129	29.14
	Charges constatées d'avance (3)	40 236		40 236	51 466	11 230	21.82
	Total III	2 726 278	98 357	2 627 921	2 912 318	284 397	9.77
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 175 379	561 876	3 613 503	3 942 994	329 491	8.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

F.C.G.E.



sogec AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/01/2023 12	Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	48 000	48 000		
	Réserves				
	Réserve légale	4 800	4 800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 840 988	2 779 152	61 836	2.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	142 311	61 836	204 146	330.14
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	28 467		28 467	
	Total I	2 779 944	2 893 788	113 844	3.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	437 036	538 465	101 429	18.84
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	594	2 071	1 477	71.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 678	360 667	75 989	21.07
	Dettes fiscales et sociales	111 251	143 603	32 353	22.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)		4 400	4 400	100.00
	Total IV	833 559	1 049 206	215 647	20.55
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 613 503	3 942 994	329 491	8.36

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

529 837

585 232

F.C.G.E.

SOGECAUDIT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2023 12			Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	5 185 857	602	5 186 459	4 293 197	893 262	20.81
Production vendue de biens						
Production vendue de services	93 590	594	94 184	73 314	20 870	28.47
Chiffre d'affaires NET	5 279 447	1 196	5 280 643	4 366 511	914 132	20.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 755	341 950	338 195	98.90
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			201 493	192 484	9 009	4.68
Autres produits			21 656	633	21 023	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			5 507 547	4 901 578	605 969	12.36
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			3 839 630	3 135 093	704 537	22.47
Variation de stock (marchandises)			266 266	74 698	191 568	256.46
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			271	2 048	2 319	113.23
Autres achats et charges externes *			874 069	865 045	9 024	1.04
Impôts, taxes et versements assimilés			21 205	29 676	8 472	28.55
Salaires et traitements			379 421	354 535	24 886	7.02
Charges sociales			66 820	67 746	926	1.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 205	57 606	7 401	12.85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			53 263	168 192	114 930	68.33
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 047	2 680	632	23.60
Total des Charges d'exploitation (II)			5 552 655	4 757 321	795 334	16.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 107	144 257	189 365	131.27
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

F.C.G.E.

SOGECAUDIT
CHIFFRÉS SAUVAUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/01/2023 12	Exercice N-1 31/01/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	57 136	51 587	5 549	10.76
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 663	3 663	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	57 136	55 251	1 886	3.41
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 222	15 222		
Intérêts et charges assimilées (4)	5 852	6 039	187	3.10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 468	3 468	100.00
Total VI	21 074	24 728	3 655	14.78
2. Résultat financier (V-VI)	36 063	30 522	5 540	18.15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	9 045	174 780	183 824	105.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		657	657	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 399	32 411	1 012	3.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	67 078	153 924	86 846	56.42
Total VII	98 477	186 992	88 515	47.34
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	547	17 100	16 552	96.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	157 676	201 943	44 267	21.92
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	95 000	67 078	27 922	41.63
Total VIII	253 224	286 120	32 897	11.50
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	154 747	99 129	55 618	56.11
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	21 481	13 815	35 296	255.49
Total des produits (I+III+V+VII)	5 663 160	5 143 820	519 340	10.10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 805 471	5 081 985	723 486	14.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	142 311	61 836	204 146	330.14

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

F.C.G.E.

sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annexes

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice
Principes et conventions générales
Méthodes comptables
Evaluation des immobilisations incorporelles
Evaluation des immobilisations corporelles
Evaluation des amortissements
Evaluation des immobilisations financières
Evaluation des matières et marchandises
Dépréciation des stocks
Composition du capital social
Etat des immobilisations
Fonds commercial
Liste des filiales et participations
Etat des amortissements
Etat des provisions
Etat des échéances des créances et dettes
Tableau de variation des capitaux propres
Produits à recevoir
Charges à payer
Charges et produits constatés d'avance
Rémunération des dirigeants
Effectif moyen
Ventilation du chiffre d'affaires net
Dettes garanties par des sûretés réelles
Engagements financiers
Engagement en matière de pensions et retraites

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2023 dont le total est de 3 613 503,11 Euros et le compte de résultat de l'exercice dont le chiffre d'affaires net est de 5 280 643,37 Euros font apparaître un déficit de 142 310,51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2022 au 31/01/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cet exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(code de commerce – article 9 et 11)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 2°)

Les méthodes et durées d'amortissement retenues par le plan d'amortissement de l'entreprise sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

ANNEXE

Evaluation des immobilisations financières

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu, sauf écart significatif.

Dépréciation des stocks

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 1°)

Les provisions pour dépréciation des stocks sont appréciées au cas par cas, en fonction de leur date d'acquisition.

Une provision pour dépréciation peut également être comptabilisée dans le cas où la valeur nette de réalisation est inférieure au coût de revient.

Les stocks ont été dépréciés pour la première fois au cours l'exercice clos le 31 janvier 2013, à l'exclusion des stocks « permanents », selon la méthode suivante :

Durée de détention des stocks	Plus de 3 ans	Saison 3 ans	Saisons 2 ans	Moins de 2 ans
Taux de dépréciation	100 %	50 %	20%	0 %

ANNEXE

Composition du capital social

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 12°)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16	3 000			3 000

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute exercice précédent	Augmentation		Diminution		Valeur brute fin d'exercice
		Acquis	Virement	Cession	Virement	
Marques	30 000					30 000
Fonds de commerce	372 715			105 952		266 763
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 365			841		2 524
Sous total	406 080			106 793		299 287
Installations générales, agencements divers	481 160	132 226		158 329		455 057
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier	190 535	79 061		113 607		155 990
Sous total	671 695	211 287		271 936		611 046
Autres participations	374 665					374 665
Autres titres immobilisés	81 252					81 252
Prêts, autres immobilisations financières	88 206	-5 356				82 851
Sous total	544 124	-5 356				538 768
TOTAL GENERAL	1 621 900	205 931		378 730		1 449 101

ANNEXE

Fonds commercial

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)

Eléments incorporels du fonds commercial	Montant bilan	Dépréciation
Fonds commercial Lucé	55 644	
Fonds commercial Chartres CF	30 490	
Fonds commercial Béthune	30 748	
Fonds commercial Montivilliers	54 882	
Fonds commercial Berck	95 000	95 000
Total	266 763	95 000

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 11°)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PANTACHAR SARL	1 736 714	99,10%	294 448
- TRAJECTOIRE SARL	-108 550	20,00%	-208 839

Participations : NEANT

Etat des amortissements

Amortissements	Montant amortissements début exercice	Dotations de l'exercice			Diminution Cession mise au rebut	Montant amortissements fin d'exercice
		Amort. Linéaire	Amort. dégressif	Amort. exceptionnel		
Autres immo. Incorporelles	3 365				841	2 524
Installations générales, agencements divers	360 773	35 827			140 629	255 971
Matériel de bureau et informatique, mobilier	124 480	14 377			79 583	59 274
Autres immo. Financières	33 348	15 222				48 570
TOTAL GENERAL	521 966	65 427			221 053	366 339

ANNEXE

Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation	Diminution reprise réalisée	Diminution reprise non réalisée	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires					
SOUS TOTAL	0				0
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations incorporelles	67 078	95 000	67 078		95 000
Sur immobilisations financières	2 180				2 180
Sur stocks et en cours	168 192	53 219	168 192		53 219
Sur comptes clients	331	44			375
Sur comptes fournisseurs	44 763				44 763
Sur actions et obligations	0				0
SOUS TOTAL	282 545	148 263	235 270		195 537
TOTAL GENERAL	282 545	148 263	235 270		195 537
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		53 263	168 192		
financières					
exceptionnelles		95 000	67 078		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	82 851		82 851
Clients douteux ou litigieux	450	450	
Autres créances clients	857 317	857 317	
Personnel et comptes rattachés	101	101	
Impôts sur les bénéfices	21 481	21 481	
Taxe sur la valeur ajoutée	28 652	28 652	
Débiteurs divers	107 452	107 452	
Charges constatées d'avance	40 236	40 236	
TOTAL	1 138 539	1 055 688	82 851

Dont prêts accordés en cours d'exercice	
Dont remboursement obtenu en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ANNEXE

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit	437 036	133 314	303 722	
Fournisseurs et comptes rattachés	284 678	284 678		
Personnel et comptes rattachés	24 971	24 971		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 776	55 776		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 650	25 650		
Autres impôts taxes et assimilés	4 854	4 854		
Groupe et associés	594	594		
TOTAL	833 559	529 837	303 722	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	101 420
Emprunts, dettes contractés auprès des associés	

Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres au 31 janvier 2022	2 893 788
Résultat net de l'exercice 2022/2023	-142 311
Subvention d'investissement	28 467
Capitaux propres au 31 janvier 2023	2 779 944

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	131 841
Autres créances	21 291
Disponibilités	1 533
Total	154 665

SOGECAUDIT

ANNEXE

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 292
Dettes fiscales et sociales	33 033
Total	79 783

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	40 236
Total	40 236

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
Total	

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 18°)

Les mandataires sociaux ne sont pas rémunérés au titre de leur fonction.

Effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Total	15	

ANNEXE

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 21°)

	France	Etranger	Total
Prestations de services	92 992	594	93 586
Ventes de marchandises	5 185 857	602	5 186 459
Produits des activités annexes	598		598
Total	5 279 447	1 196	5 280 643

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 8°)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

Valeur garantie = 28 598.63 €

Montant des suretés = 560 000 €

Valeur des biens donnés en garantie = 560 000 €

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 9° et 24 - 16°)

Engagements donnés

Emprunt, capital restant dû

28 599 €

Prêt Garanti par l'Etat

408 377 €

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Engagements en matière de pensions et retraites

Les engagements de retraite ont fait l'objet d'un calcul actuariel basé sur les données de la convention d'entreprise.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux annuel d'inflation : 2 %
- évolution des salaires : 1 % au-delà de l'inflation,
- taux d'actualisation : 1,37 %,
- âge moyen de départ à la retraite : les hypothèses retenues pour bénéficier d'une retraite à taux plein ont été adaptées à la réforme des retraites 2010. Ainsi, l'âge de début d'activité professionnelle pour les cadres est estimé à 23 ans et à 20 ans pour les non cadres.
- modalité de départ à la retraite : départ à l'initiative du salarié,
- prise en compte de charge sociale au taux de : 23,40 %,
- pondération en fonction de l'espérance de vie et du turn-over des effectifs.

Les engagements en matière de retraite et d'indemnité de fin de carrière sont estimés à 40 736 Euros.

Définitions :

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE A VERSER

Correspond à l'indemnité théorique que l'employeur devra verser au moment du départ à la retraite de chacun des salariés.

VALEUR PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER

Correspond au montant probabilisé des indemnités de fin de carrière à verser. Elle tient compte de la probabilité pour chaque salarié d'être présent dans l'entreprise au moment de son départ en retraite.

VALEUR ACTUELLE PROBABLE DES INDEMNITES A VERSER

Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise selon le taux d'actualisation retenu

DETTE ACTUARIELLE

Mesure l'engagement actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

CHARGE NORMALE DE L'EXERCICE

Correspond aux droits acquis dans l'année définie comme le rapport entre la valeur actuelle probable sur l'ancienneté totale

AGE DE DEPART A LA RETRAITE	62 ANS
Valeur probable des indemnités à verser	200 943
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	110 570
Dettes actuarielles	40 736